



Addendum au Cahier spécial des charges :
NER21003-10044

Marché de services relatif à la « Sélection d'une structure d'ingénierie sociale pour la mobilisation, l'encadrement et l'accompagnement des différents comités de gestion des sites restaurés, des points d'eau, organes GIRE, des sites maraîchers et l'appui-conseils aux institutions du code rural »

Pays : Niger

1. Objet de l'addendum :

Concerne la prise en compte du paiement des frais de 86 gardiens au niveau de 33 sites des terres en restauration durant 24 mois.

Les termes de référence sont complétés comme suit :

2. Information sur les sites et gardiens

Communes	Sites	Nombre gardiens
Commune de Simiri	Gatawane Bloc 5	2
	Gatawane Bloc 2	3
	Gatawane Bloc 1	3
	Gatawane Bloc 4	3
	Gatawane Bloc 3	3
	Boukanda Bloc 1	4
	Boukanda Bloc 2	3
	Bolhi (Bois village)	1
	Boye Garba	4
	Satara Bloc 1	3
	Satara Bloc 2	3
ST Simiri		32
Commune de Ouallam	Tolkoboye Bloc 1	5
	Tolkoboye Bloc2	2
	Sargane	2
	Laba	4
	Talkadabaye	2
ST Oualam		15
Commune de Gothèye	Kakassi	5
	Kassani	4
	Garigangui	1
	Saya	1
	Toulamé	2
	Kouli-Koira	2
	Atformé	2
	Bois village (Gothèye)	1
ST Gotheye		18
Commune de Kourthèye	Farié Haoussa Bloc 3	2
	Farié Haoussa Bloc 2	1
	Farié Haoussa Bloc 1	2
	Sona Kado	2
	Tondi Farkia	3
ST Kourtheye		10
Commune de Tillaberi	Daikaina	1
	Daibéri 1	5
	Daibéri 2	4
	Mari	1
ST Tillaberi		11
Total gardiens		86

3. Consistance de la mission :

La mission consiste à assurer le paiement des frais de prise en charge de 86 gardiens, d'un montant global estimé à payer de **51 600 000 FCFA** sur une période estimée de **24 mois**, à compter du **1er Janvier 2026**.

Cet Addendum concerne une proposition financière incluant le taux de commission de la firme appliqué au montant total des frais de prise en charge de 86 gardiens. C'est à dire la **Commission de service** qui sera définie par chaque soumissionnaire en pourcentage du montant total des frais de prise en charge de 86 gardiens.

4. Modalité de mise en œuvre :

Les modalités de paiement des frais de gardiennage des sites restaurés dans le cadre du Marché NER21003 - 10044 (Ingénierie Sociale), en application de l'addendum s'y rapportant.

1. Paiement des gardiens :

- ✓ L'attributaire du marché est responsable d'assurer le paiement des gardiens pour les prestations du mois écoulé,
- ✓ Ce paiement est effectué à la fin de chaque mois,
- ✓ Le soumissionnaire doit opérer sous la supervision des Services Techniques Communaux de l'Environnement pour garantir la bonne exécution.

2. Justification des fonds et processus de validation

Afin d'obtenir le remboursement et le paiement de la commission, le soumissionnaire doit constituer un dossier de justification.

- ✓ **Livrables de justification** : Le soumissionnaire préparera les fiches de pointage certifiant le nombre de jours de prestation par gardien, ainsi que toutes les preuves de paiement (reçus, bordereaux de virement, etc.) attestant du montant versé.
- ✓ **Validation par les STD** : Les Services Techniques Communaux de l'Environnement valideront la justification des fonds payés aux gardiens, en certifiant notamment les fiches de pointage.
- ✓ **Approbation du niveau régional** : La Direction Régionale de l'Environnement (DRE) de Tillabéri approuvera le dossier complet des fiches de pointage après la validation les communaux.

3. Remboursement et paiement de la commission par le projet :

Le Projet procède au paiement uniquement après réception et approbation des livrables de justification mentionnés au point 2.

- ✓ **Base du paiement** : Le paiement s'effectue sur la base du montant réellement payé et dûment justifié par le prestataire.
- ✓ **Remboursement** : Le projet procèdera au remboursement du montant justifié et approuvé.
- ✓ **Commission du prestataire** : Le projet paiera la commission due au soumissionnaire, laquelle est calculée sur la base du montant remboursé et du taux de commission proposé dans son offre initiale.

Le paiement en avance n'est pas applicable dans le cadre de ce marché et de cet addendum. Le prestataire doit préfinancer les frais avant d'en obtenir le remboursement et le paiement de sa commission.

5. Détails sur le paiement des gardiens :

Communes	Sites	Nombre gardiens	Rémunération mensuelle	Nombre de mois	Total (FCFA)	Le taux de la Commission de la firme appliqué au montant total des frais de prise en charge de 86 gardiens ¹
Commune de Simiri	Gatawane Bloc 5	2	25 000	24	1 200 000	
	Gatawane Bloc 2	3	25 000	24	1 800 000	
	Gatawane Bloc 1	3	25 000	24	1 800 000	
	Gatawane Bloc 4	3	25 000	24	1 800 000	
	Gatawane Bloc 3	3	25 000	24	1 800 000	
	Boukanda Bloc 1	4	25 000	24	2 400 000	
	Boukanda Bloc 2	3	25 000	24	1 800 000	
	Bolhi (Bois village)	1	25 000	24	600 000	
	Boye Garba	4	25 000	24	2 400 000	
	Satara Bloc 1	3	25 000	24	1 800 000	
	Satara Bloc 2	3	25 000	24	1 800 000	
ST Simiri		32			19 200 000	
Commune de Ouallam	Tolkoboye Bloc 1	5	25 000	24	3 000 000	
	Tolkoboye Bloc2	2	25 000	24	1 200 000	
	Sargane	2	25 000	24	1 200 000	
	Laba	4	25 000	24	2 400 000	
	Talkadabaye	2	25 000	24	1 200 000	
ST Oualam		15			9 000 000	
Commune de Gothèye	Kakassi	5	25 000	24	3 000 000	
	Kassani	4	25 000	24	2 400 000	
	Garigangui	1	25 000	24	600 000	
	Saya	1	25 000	24	600 000	
	Toulamé	2	25 000	24	1 200 000	
	Kouli-Koira	2	25 000	24	1 200 000	
	Atformé	2	25 000	24	1 200 000	
	Bois village (Gothèye)	1	25 000	24	600 000	
ST Gotheye		18			10 800 000	
Commune de Kourtheye	Farié Haoussa Bloc 3	2	25 000	24	1 200 000	
	Farié Haoussa Bloc 2	1	25 000	24	600 000	
	Farié Haoussa Bloc 1	2	25 000	24	1 200 000	
	Sona Kado	2	25 000	24	1 200 000	
	Tondi Farkia	3	25 000	24	1 800 000	
ST Kourtheye		10			6 000 000	
Commune de Tillaberi	Daikaina	1	25 000	24	600 000	
	Daibéri 1	5	25 000	24	3 000 000	
	Daibéri 2	4	25 000	24	2 400 000	
	Mari	1	25 000	24	600 000	
ST Tillaberi		11			6 600 000	
Total gardiens		86		0	51 600 000 FCFA	

¹ Proposition financière de cette rubrique (paiement des gardiens) = Montant total des frais de prise en charge de 86 gardiens X Taux appliqué par le soumissionnaire

6. Formulaire d'offre – Prix après rajout de la rubrique « paiement de 86 gardiens sur 24 mois »

Le formulaire d'offre – Prix au point 6.2 du CSC est modifié et remplacé par le tableau ci-dessous :

Libellé	Lieux	Unité	Quantité	PU(FCFA)	Total
Honoraire du chef de mission (y compris tous les frais liés au déplacement sur le terrain et sa participation aux ateliers/réunion dans le cadre de sa mission) sur les 24 mois	Tillabéri et Terrain	H/M	24		
Honoraire de 15 superviseurs terrain (y compris tous les frais liés au déplacement sur le terrain et sa participation aux ateliers/réunion dans le cadre de leur mission) sur les 23 mois	Terrain	H/M	330		
Rapportage	Bureau	FF	1		
Frais de gestion de gardiens (% du montant payé) ²		%			
Montant HT en FCFA					
Montant HT en €					

L'information confidentielle et/ou l'information qui se rapporte à des secrets techniques ou commerciaux est clairement indiquée dans l'offre.

Le soumissionnaire déclare sur l'honneur que les informations fournies sont exactes et correctes et qu'elles ont été établies en parfaite connaissance des conséquences de toute fausse déclaration.

Conformément au point 3.4.3.1 « Eléments inclus dans le prix »

Certifié pour vrai et conforme,

Fait à le

² Ce montant sera remboursé au prestataire sur base du dossier de justification des paiements aux gardiens.